

Pour diffusion le 24 mars à 6 h 30

Communiqué de presse

Budget 2021

L'élève doit être au cœur de la relance

Montréal, le 22 mars 2021. – À la veille du dépôt du budget provincial 2021, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) exhorte le gouvernement à ne pas se détourner de ses objectifs pré-pandémie et à mettre les élèves du Québec tout en haut de sa liste de priorité.

« La capacité d'adaptation des élèves québécois a été mise à rude épreuve durant cette pandémie, et il faut mettre toute la gomme maintenant pour assurer à cette génération des chances de réussite égales à celles de leurs prédécesseurs et de leurs successeurs. Il est encore temps d'investir dans des services professionnels publics de qualité pour éviter de les sacrifier sur l'autel des retards d'apprentissage », affirme Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ.

Des problèmes archiconnus

Il faut dire que, bien avant la pandémie, il y avait consensus parmi les acteurs de l'éducation : le niveau de service aux élèves offert au Québec était déjà bien en deçà des besoins dans les milieux, notamment à cause d'un mode de financement inadéquat et désuet.

« C'est carrément le bordel. Trop peu nombreuses, les ressources professionnelles n'ont d'autre choix que d'être focalisées sur les cas les plus lourds ou les plus urgents, impliquant une forme de délestage et des listes d'attente. On observe aussi des disparités importantes selon les régions, et ce, malgré l'augmentation du financement devant pourtant permettre d'améliorer l'accès aux ressources professionnelles. Déjà, d'un centre de services scolaire à l'autre, le ratio de ressources professionnelles par élève est très varié. Désormais, c'est d'une école à l'autre que le niveau et la nature des services disponibles varient », déplore Jacques Landry.

« Est-ce acceptable de répondre à un élève qui a besoin de consulter un conseiller d'orientation qu'il doit attendre parce qu'on a plutôt choisi d'engager une orthophoniste cette année? Comment justifier que les élèves de Montréal aient moins accès à des services de psychologie que leurs voisins de la Montérégie? En sommes-nous à recommander à des parents de déménager pour que leurs enfants fréquentent une école où il y a davantage de ressources professionnelles et qu'ils n'aient pas à payer des services privés? » questionne le président de la FPPE-CSQ.

Des solutions innovantes et structurantes pour des services adaptés aux besoins

Dans un [mémoire](#) soumis lors des consultations prébudgétaires, la FPPE-CSQ propose au ministère des Finances seize pistes de solutions pour transformer la piètre performance du Québec en termes de services à l'élève. Elle met particulièrement l'accent sur l'importance de protéger les sommes qui peuvent être allouées aux services professionnels.

« Actuellement, les écoles et les centres de service peuvent utiliser les sommes dédiées prévues pour l'embauche de professionnels à n'importe quelle fin : en ajoutant des ressources techniques, des ressources enseignantes ou en achetant des livres pour la bibliothèque, par exemple. Ça n'a pas de sens », déplore Jacques Landry.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022, la FPPE-CSQ recommande, entre autres, au ministère des Finances :

- d'ajouter aux allocations de base des règles budgétaires un seuil de services professionnels substantiel afin que les sommes qui y sont associées soient bel et bien utilisées à cette fin;
- de protéger les mesures budgétaires ayant pour objectif l'ajout de ressources professionnelles;
- d'étudier la mise en place d'un modèle de financement statutaire basé, entre autres, sur les prévalences;
- de souligner l'importance des services universels dans le réseau scolaire public dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022 et d'y allouer des allocations protégées (minimalement, y interdire les coupes de services);
- de revoir et de moderniser entièrement les modèles de financement des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes et, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022, d'augmenter le financement qui y est associé afin d'y ajouter des ressources professionnelles;
- de protéger les services publics en mettant en place des mesures pour mieux contrôler le recours au privé et à l'externalisation dans le réseau scolaire.

« Pour se relever de cette pandémie, le Québec doit se tenir debout et prendre la courageuse décision d'investir dans son avenir, dans sa jeunesse, pour qu'elle puisse affronter les défis qui l'attendent la tête haute », conclut Jacques Landry.

-30-

Source :

Karine Lapierre
Conseillère en communication, FPPE-CSQ
Cell : 514-213-4412
Courriel : fppe.lapierre.karine@lacsq.org